

Official Plan Amendment Proposal Summary

File Number: D01-01-25-0001

Date: April 17, 2025

Planner: Lorraine Stevens

Comments due date: May 15, 2025

Ward: City-Wide

Site Location

City-Wide

Summary of Proposal

The City of Ottawa has initiated an Official Plan Amendment to implement a series of policy and mapping updates to the Official Plan. The updates are intended to ensure that the Official Plan is consistent with the 2024 Provincial Planning Statement.

Proposal Details

The [Provincial Planning Statement \(PPS\), 2024](#) came into effect on October 20, 2024, replacing the Provincial Policy Statement, 2020. The PPS 2024 provides direction on matters related to land use planning in Ontario and must be implemented through municipal planning policies, such as Ottawa's Official Plan. All municipal planning decisions must be consistent with the PPS 2024; therefore, staff have initiated a review of the Official Plan to determine any amendments that may be required.

In addition, direction was provided for staff to prepare a series of three Official Plan Amendment "omnibus" reports for the purposes of implementing the approved Official Plan. Council has since adopted the Omnibus 1 (ACS2023-PRE-EDP-0043) and Omnibus 2 (ACS2024-PDB-PS-0087) Official Plan Amendments. To streamline the consultation process, the third omnibus of minor amendments will also be included with the consultation and consideration of PPS 2024 related amendments.

The most significant changes to the PPS 2024 fall within the following five categories:

- Settlement area expansions
- Strategic growth areas
- Major transit station areas
- Employment areas
- Agriculture

To view the tables of proposed amendments or draft mapping changes, please contact the undersigned planner, or go to Ottawa.ca/devapps and input the File Number D01-01-25-0001 in the "Search" criteria.

The project is also available on Engage Ottawa: [Official Plan Amendment for Consistency with the Provincial Planning Statement 2024 | Engage Ottawa](#). Staff will update this page as we move through the process, which

includes a public open house, a public meeting of Joint Planning and Housing Committee and Agriculture and Rural Affairs Committee, and concludes with an approval by the Minister of Municipal Affairs and Housing.

Submission Requirements

Pursuant to subsections 26 (1) & (6) and subsections 17 (34) & (36.5) of the *Planning Act*, as amended, the Minister is the approval authority for these amendments, and can approve, modify, or refuse to approve the proposed amendments. Neither City Council's decision to approve the amendments, nor the Minister's decision can be appealed to the Ontario Land Tribunal.

Pursuant to subsection 17 (15) of the *Planning Act*, as amended, prescribed public bodies are consulted on the preparation of the plan and given an opportunity to review all supporting information and material and any other prescribed information and material; adequate information and material is made available to the public, in the prescribed manner; and at least one public meeting is held for the purpose of giving the public an opportunity to make representations in respect of the proposed amendments.

Pursuant to subsection 17 (16) of the *Planning Act*, as amended, at least one open house is to be held for the purpose of giving the public an opportunity to review and ask questions about the information and material made available.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this proposal and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D01-01-25-0001 in the subject line.
 - a. Please note, comments will continue to be accepted after the initial comment period due date noted above. However, comments received after the above date may not be reflected in the staff report.
2. Access information regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Lorraine Stevens, Planner
Planning, Development, and Building Services Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 15077
lorraine.stevens@ottawa.ca

Résumé de la proposition de modification du Plan officiel

N° de dossier : D01-01-25-0001

Date : 17 avril 2025

Urbaniste : Ben Morin

Date limite des commentaires : 15 mai 2025

Quartier : À l'échelle de la Ville

Emplacement

À l'échelle de la Ville

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a déposé une demande de modification du Plan officiel visant à appliquer une série de mises à jour aux politiques et à la cartographie qu'il contient. Ces mises à jour ont pour objet de rendre le Plan officiel conforme aux dispositions de la Déclaration provinciale sur la planification de 2024.

Détails de la proposition

La [Déclaration provinciale sur la planification \(DPP\) de 2024](#) est entrée en vigueur le 20 octobre 2024, en remplacement de la Déclaration de politiques provinciale de 2020. La DPP de 2024 fournit des orientations sur des questions entourant l'aménagement du territoire en Ontario. Elle doit être appliquée dans les politiques municipales de planification, notamment celles du Plan officiel de la Ville d'Ottawa. Toutes les décisions municipales de planification doivent être conformes à la DPP de 2024; par conséquent, le personnel a entrepris un examen du Plan officiel afin de déterminer si d'éventuelles modifications doivent y être apportées.

Le personnel a par ailleurs été chargé d'élaborer une série de trois rapports de modification générale du Plan officiel, afin de mettre en œuvre le nouveau Plan officiel approuvé. Le Conseil a depuis adopté les modifications générales 1 (ACS2023-PRE-EDP-0043) et 2 (ACS2024-PDB-PS-0087) du Plan officiel. Dans un souci d'harmonisation du processus de consultation, la troisième modification générale et des modifications mineures seront intégrées à la consultation et à l'examen des modifications associées à la DPP de 2024.

Les changements les plus importants à la DPP de 2024 appartiennent aux cinq catégories suivantes :

- Élargissement des zones de peuplement
- Zones de croissance stratégique
- Zones des grandes stations de transport en commun
- Secteurs d'emploi
- Agriculture

Pour visualiser les tableaux des modifications proposées ou les changements provisoires apportés à la cartographie, communiquez avec l'urbaniste soussigné ou rendez-vous sur ottawa.ca/demdam et saisissez le numéro de dossier D01-01-25-0001 dans le champ « Recherche ».

Le projet est également affiché sur la page de Participons Ottawa : [Modification du Plan officiel visant à assurer sa cohérence avec la Déclaration provinciale sur la planification de 2024 | Participons Ottawa](#). Le personnel mettra à jour cette page au fil du processus, qui comprendra une réunion publique organisée par le Comité de la planification et du logement et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales, et qui se terminera par une approbation du ministre des Affaires municipales et du Logement.

Exigences de soumission

Conformément aux paragraphes 26 (1) et (6) et aux paragraphes 17 (34) et (36.5) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, modifiée, le ministre est l'autorité d'approbation de ces modifications et peut les approuver, les modifier ou refuser de les approuver. Ni la décision du Conseil municipal d'approuver les modifications ni la décision du ministre ne peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Conformément au paragraphe 17 (15) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, modifiée, les organismes publics compétents sont consultés sur la préparation du plan et ont la possibilité d'examiner tous les renseignements, tous les documents d'accompagnement ainsi que tout autre renseignement ou document prescrit; des renseignements et des documents adéquats sont mis à la disposition du public, de la manière prescrite; et au moins une réunion publique est organisée pour permettre aux membres du public de présenter des observations sur les modifications proposées.

Conformément au paragraphe 17 (16) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, modifiée, au moins une réunion portes ouvertes doit être organisée pour permettre aux membres du public d'examiner les renseignements et les documents mis à disposition, et de poser des questions à leur sujet.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D01-01-0025-0001 dans la ligne objet.
 - a. Veuillez noter que les commentaires seront encore acceptés après la date limite de commentaires susmentionnée. Toutefois, les commentaires reçus après cette date ne seront pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Ben Morin, urbaniste

Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste

ben.morin@ottawa.ca